

L'ÉVIDENCE

AFFAIRE FORCE COVID

P.4

L'ancienne ministre Aissatou Sophie Gladima placée sous mandat de dépôt



TAHIROU SARR, DE LA RUE À LA PRISON P.4

La chute d'un « Bana-Bana » devenu milliardaire

SOUTIEN AUX PETITS PRODUCTEURS

Suspension des ventes d'oignon de l'agro-business jusqu'au 15 juin



HAUTE COUR DE JUSTICE

P.3



Le forum du justiciable alerte sur l'absence de double degré de juridiction



GAZ

Bassirou Diomaye Faye va visiter la plateforme GTA, le jeudi 22 mai

En conseil des ministres, ce mercredi, le Président de la République Bassirou Diomaye Faye a annoncé qu'il visitera, le jeudi 22 mai 2025, avec son homologue de la République islamique de Mauritanie, la plateforme Grand tortue Ahmeyim (GTA).

Le 17 avril dernier, la compagnie British Petroleum (BP), à travers un communiqué a informé avoir effectué le chargement de la première cargaison de gaz naturel liquéfié provenant du projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) que le Sénégal partage avec la Mauritanie.

« Cette première cargaison en provenance de la Mauritanie et du Sénégal marque un nouvel approvisionnement significatif pour les marchés énergétiques mondiaux. Le démarrage des exportations de la phase 1 de GTA est une étape importante pour



BP et ses activités pétrolières et gazières, alors que nous célébrons la création d'un nouveau pôle de production au sein de notre portefeuille mondial. C'est l'aboutissement de plusieurs années de travail de l'ensemble des équipes projet et opérations. Fé-

licitations à tous ceux qui ont permis de franchir cette étape majeure en toute sécurité ! », avait déclaré, vice-président exécutif chargé de la production et des opérations de British Petroleum (BP), Gordon Birrell sur le projet GTA.

BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Le GIABA dévoile les quatre pays membres qui figurent sur la liste du GAFI

Le Nigéria, le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI). C'est ce qu'a révélé le directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), M. Edwin W. Harris Jr. Il s'exprimait à l'ouverture de la 30e réunion du Comité ministériel du GIABA (CMG) qui s'est tenue samedi 17 mai, à Dakar.

« À ce jour, quatre de nos membres, à savoir le Nigéria, le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, figurent sur la liste grise du GAFI. Le GIABA continuera à œuvrer avec ces pays et à leur offrir l'appui technique nécessaire dans la mise en œuvre de manière satisfaisante de leurs plans d'action, débouchant ainsi sur leur sortie », a-t-il renseigné.

À ce stade, M. Edwin W. Harris Jr a lancé un appel aux ministres des pays concernés de « continuer à apporter leur appui à la CENTIF et à toutes les autorités compétentes pour achever leurs plans d'action visant à renforcer leurs dispositifs de LBC/FT ».

Au cours de cette rencontre

qui s'est tenue à huis clos et qui entre dans le cadre des réunions statutaires du GIABA, les participants ont examiné plusieurs documents. Il s'agit du rapport d'activités du directeur général (novembre 2024-mai 2025) ; du rapport de la 43e commission technique/plénière du GIABA ; du calendrier d'évaluation mutuelle du 3e cycle du GIABA ; du mémorandum sur les requêtes d'adhésion du Burkina Faso, du Mali et du Niger ; et enfin, le point oral sur la qualité de membre de Sao Tomé-et-Principe.

Selon le directeur général du GIABA, l'approbation de ces points inscrits à l'ordre du jour et les décisions qui découleront des délibérations restent « essentielles au bon fonctionnement » du secrétariat du GIABA.

M. Edwin W. Harris Jr est également revenu sur l'engagement de son groupe face aux défis. « Notre engagement à faire en sorte que les crimes financiers ne soient pas profitables dans notre région reste inflexible au moment où nous continuons ensemble de surmonter les défis dans l'univers en constante évolution de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), tant au niveau régional que mondial », a-t-il rassuré.

Mieux, il ajoute : « Au cours des 25 dernières années, depuis la création du GIABA en 2 000, nous avons œuvré sans relâche pour transformer le GIABA d'une institution naissante en un pilier de la coopération régionale et de la conformité au sein de l'architecture mondiale de LBC/FT. Sous le leadership du présent comité, le GIABA s'est fait le champion de l'intégrité financière, de l'imputabilité et de la sécurité dans l'ensemble des

KAOLACK

Le DG de l'Onas annonce des mesures fortes pour venir à bout des inondations et des problèmes d'assainissement



À l'approche de l'hivernage, le directeur général de l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS), Sény Diène, a effectué hier une visite technique à Kaolack. Une visite qui entre dans le cadre du programme national de prévention des inondations et de suivi des installations d'assainissement.

Sény Diène a visité la station de pompage à Dialègne, le bassin de Khakhoum, les canaux de Médina Mbaba, la bande d'Aouzou etc...

« Nous avons visité tout le dispositif et nous sommes rassurés de son fonctionnement durant l'hivernage, malgré quelques retards et problèmes liés à l'exécution d'un marché. L'entreprise nous a rassuré qu'elle prendra toutes les dispositions pour mettre en place un plan B au cas où les travaux ne seraient pas terminés », a-t-il déclaré.

Selon Sény Diène, l'objectif de cette visite était de faire le suivi des dispositifs de lutte contre les inondations mis en place par l'ONAS. « Kaolack bénéficie déjà de deux réseaux d'assainissement pour les eaux usées et pour celui des pluies, mais en période d'hivernage, ces réseaux deviennent mixtes. Il était important de prendre en charge ces réseaux d'abord avec des opérations de curage. »

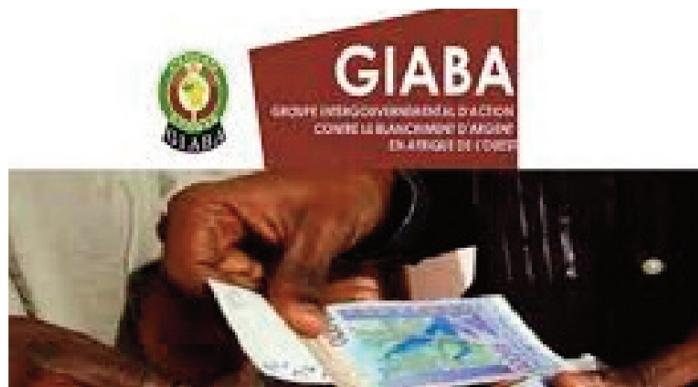
Ainsi, pour venir à bout des inondations et des problèmes d'assainissement à Kaolack, « le 28 avril dernier, nous avons lancé les opérations pré-hivernage. Maintenant, nous allons lancer les OPH communautaires vers juin-juillet, qui consisteront à responsabiliser les communes, de façon à ce que la communauté puisse s'approprier des ouvrages et en faire ses propres biens (...) », a ajouté le DG de l'Onas.

États membres ».

Par rapport au soutien du Comité ministériel, le DG du GIABA s'est dit rassurant. « Avec une détermination sans faille, nous ne doutons pas que le CMG continuera d'apporter tout son appui non seulement au secrétariat, mais aussi à toutes les parties prenantes dans nos pays respectifs afin de préserver l'intégrité de notre système financier et faire une affirmation grâce à une volonté politique exceptionnelle qui permet d'engager des poursuites, de recouvrer des biens, envoyant un signal fort que les activités illégales qui sapent les fondements de notre

économie ne sont pas tolérées, ne seront tolérées dans aucun de nos États membres ni dans notre espace », a laissé entendre M. Edwin W. Harris Jr.

Le directeur général du GIABA a, par ailleurs, renseigné que son institution, en tant qu'organe d'évaluation, a achevé avec succès le second cycle des évaluations mutuelles avec la publication de 17 rapports d'évaluation mutuelle dans les trois langues officielles de travail de la CEDEAO. Avant de solliciter l'appui du Comité ministériel pour l'approbation de la deuxième phase du calendrier d'évaluation mutuelle pour le présent cycle d'évaluations.



L'ÉVIDENCE

ISSN 09822291 - 1003 du Lundi 18 Mai 2020 Prix 100 FCFA
DES INFOS QU'ON NE SAURAIT NIÉR Quotidien d'informations générales
GROUPE PMÉDIAS ET BUS GRAND DAKAR
 Email : levidencesn@gmail.com
 Tél : 77 541 59 00 / 77 532 70 82 / 33 824 38 76

President Directeur Général
 pape samba sene
DIRECTEUR DE PUBLICATION :
SADIO FATY
 TEL: 77593 56 69
 diofaty02@gmail.com
Rédacteur en chef :
 Pape Malick FAYE
Rédacteur en chef Adjoint :
 Abdourahmane SY

Rédaction :
 Modou NDIAYE, Ahmadou BA, Khail ndiaye Abdourahmane SY, El Hadji Moussa, Papa Malick FAYE; Sadio FATY

Corespondants :
 Khadiatou SÈNE (Kaolack), Adama SALL (St-Louis), Pape Mbar FAYE (Mbour), Sokhna Khady (Thiès), Ibrahima GOU-DIABY (Ziguinchor), Lamine KANTE (Tamba), Ibra LO (Banlieue), Babacar DIOUF (Vélingra) Anta Fofana (Mbour) Maodo cisse (Mbour)

Mise en page
 khalifa G. 77 911 49 36
Service commercial :
 Amina SECK - Ndeye NGOM
Distribution : BORABORA - ADP
Impression : AFRICOME

HAUTE COUR DE JUSTICE

Le forum du justiciable alerte sur l'absence de double degré de juridiction

Le Forum du Justiciable tire la sonnette d'alarme sur une faille majeure dans le fonctionnement de la Haute Cour de Justice du Sénégal : l'absence de tout mécanisme de recours contre ses décisions, en contradiction flagrante avec les engagements internationaux du pays.



Dans un communiqué rendu public ce jour, le Forum rappelle que l'article 14, paragraphe 5, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques – ratifié par le Sénégal – stipule clairement :

« Toute personne déclarée cou-

pable d'une infraction a le droit de faire examiner par une juridiction supérieure la déclaration de culpabilité et la condamnation, conformément à la loi. »

Ce principe consacre le droit fondamental à un recours effectif,

c'est-à-dire la possibilité pour tout justiciable de contester une décision devant une instance supérieure. Or, ce droit n'est nullement garanti par la loi n°2002-10 du 22 février 2002 relative à la Haute Cour de Justice.

Selon cette loi, les actes de la commission d'instruction (article 23) ne sont susceptibles d'aucun recours, et les arrêts de la Haute Cour (article 35) ne peuvent faire l'objet ni d'appel, ni de pourvoi en cassation. Une situation qui place la Haute Cour en dehors du cadre d'un procès équitable tel que défini par les standards internationaux. Le Forum du Justiciable dénonce ainsi une contradiction directe entre la législation nationale et les obligations internationales souscrites par l'État du Sénégal. Il s'agit, selon l'organisation, d'un « recul inquiétant » du droit des citoyens à un procès équitable, principe universellement reconnu et protégé.

Face à cette situation, le Forum du Justiciable appelle à une révision urgente de la loi organique portant sur la Haute Cour de Justice, en vue d'y intégrer un mécanisme de double degré de juridiction, garant d'un contrôle juridictionnel effectif et conforme aux principes de l'État de droit.

**Le Bureau Exécutif
Forum du Justiciable**

SOUTIEN AUX PETITS PRODUCTEURS

Suspension des ventes d'oignon de l'agro-business jusqu'au 15 juin



L'Agence de Régulation des Marchés (ARM), relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce du Sénégal, a émis une lettre circulaire signée par le Directeur Général, Babacar Sembène, suspendant les ventes d'oignon et de pomme de terre par les agro-business du 22 mai au 15 juin 2025.

Selon le document, le marché local est actuellement saturé, provoquant une forte chute des prix aux producteurs, des pertes post-récoltes importantes, une difficulté d'écoulement des stocks chez les petits producteurs, et une faute de capacité de stockage.

La suspension vise à offrir une fenêtre commerciale aux petits producteurs, leur permettant de vendre dans de meilleures conditions économiques.

Parmi les destinataires figurent : Swami Agri, SCL, Van Oers, QF5, QV5, SERIC, Touba Agricole, Lion Agricole, Africa Farmer Food, Sen Abundance SARL, SEDAGRI, Minarme Export.

Le Directeur Général insiste sur le respect strict de cette mesure et remercie les entreprises concernées pour leur compréhension dans cette démarche de solidarité économique en faveur de la production locale.

CHEIKH DIBA SUR LA CONTRIBUTION DE L'IA À L'ÉCONOMIE

« Une gouvernance solide devrait permettre de tirer le maximum de bénéfice de cet outil »

Le ministre des Finances et du Budget, Cheikh Diba, a présidé, au nom du Premier ministre, une journée organisée par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'événement était axé sur le thème « L'Intelligence Artificielle : Opportunités et défis pour les Banques Centrales ».

Accueilli par le Gouverneur de la BCEAO, Jean-Claude Kassi Brou, le ministre Diba a lancé les travaux en exposant le contexte mondial actuel, marqué par une accélération de la transformation numérique. Il a souligné le rôle crucial de l'intelligence artificielle dans cet environnement économique et social en mutation.

« Nous nous rappelons du Sommet de Paris pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle en février 2025, et du premier Sommet mondial de l'Intelligence Artificielle en Afrique qui s'est tenu à Kigali en avril 2025. Il est ressorti de ce sommet que l'Afrique ne doit pas se contenter d'être un marché pour cette technologie, mais doit s'ériger comme un acteur actif en développant ses infrastructures et en formant sa population pour une utilisation inclusive », a déclaré le ministre.

Selon les Nations Unies, cette innovation pourrait générer un surplus de valeur ajoutée d'environ 1 500 milliards de dollars à l'économie africaine à l'horizon 2030, créant des emplois et stimulant la croissance. Le sommet de Kigali a, en outre, insisté sur la nécessité d'une gouvernance éthique de l'Intelligence Artificielle, respectueuse des droits humains et adaptée au contexte africain.

L'IA, un levier d'innovation et de performance

Cette conférence de la BCEAO vient

donc à point nommé, selon Cheikh Diba. Il estime que l'intelligence artificielle permet de plus en plus aux machines de reproduire des tâches habituellement réalisées par l'être humain, des gestes simples aux prévisions d'événements futurs, avec des degrés de rapidité et de précision inédits.

Ainsi, cette technologie offre aux organisations publiques et privées des outils innovants pour accélérer la production et améliorer la qualité des services. Son impact se fait sentir particulièrement dans le secteur économique et financier à travers l'innovation, la croissance de la productivité et l'aide à la prise de décision.

Le Sénégal, précurseur dans la digitalisation

Dans ce contexte, plusieurs États membres de l'UEMOA ont déjà créé un environnement propice au développement et à l'intégration de solutions innovantes. Ils ont adopté des stratégies nationales d'Intelligence Artificielle ou de transformation numérique, visant à renforcer l'efficacité de leurs administrations publiques et à améliorer les conditions de vie de leurs populations. Cela passe notamment par la promotion et l'adoption de l'IA dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'éducation, la santé et les services publics.

Ces transformations devraient également conduire à des changements structurels majeurs, susceptibles d'accélérer la digitalisation des procédures administratives et de valoriser les données massives, notamment dans les domaines de la recherche, de la conception et de l'évaluation des politiques publiques.

Le ministre a rappelé aux représentants des banques centrales que « le Sénégal a



marqué sa volonté d'investir dans l'édification d'infrastructures numériques de dernière génération, à travers sa nouvelle stratégie du numérique dénommée « New Deal Technologique » lancée le 24 février 2025 par le Chef de l'État, Bassirou Diomaye Faye. »

Le pays se concentre sur la souveraineté numérique pour garantir l'indépendance technologique, la protection des données et la résilience des infrastructures stratégiques. Il met également l'accent sur la digitalisation des services publics pour moderniser l'administration et sur le développement de l'économie numérique afin d'accélérer la transformation écono-

mique en favorisant l'innovation, l'entrepreneuriat technologique et l'investissement dans les secteurs stratégiques du numérique.

Le ministre des Finances et du Budget est convaincu que l'utilisation de l'intelligence artificielle permettra d'affiner les analyses, notamment sur les risques économiques et financiers, et ainsi de soutenir davantage le financement des économies. Il a conclu en soulignant qu'une gouvernance solide est essentielle pour tirer le maximum de bénéfice de l'IA, tout en assurant l'intégrité du traitement et de l'utilisation des informations.

AFFAIRE FORCE COVID

L'ancienne ministre Aissatou Sophie Gladima placée sous mandat de dépôt

L'ancienne ministre des Mines et de la Géologie, Aissatou Sophie Gladima, a été placée sous mandat de dépôt ce mercredi 21 mai, à l'issue de son audition par la Haute Cour de Justice. Elle est poursuivie pour détournement de deniers publics, escroquerie, blanchiment de capitaux et complicité, dans le cadre de la gestion du fonds Force Covid.



L'affaire remonte à la période de mise en œuvre des mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19, lorsque des fonds publics avaient été mobilisés pour

soutenir divers secteurs. Selon les éléments de l'enquête, une avance de 73 millions de FCFA aurait été versée à la Société Commerciale du Groupe ISSA

(SCGI) pour la construction d'un centre de traitement gravimétrique à Kédougou.

Le paiement aurait été effectué sans constat de service fait, sur la base d'une simple facture et d'une déclaration sur l'honneur, en contradiction flagrante avec l'article 89 du Règlement général sur la Comptabilité publique (RGCP), qui impose que les paiements publics interviennent uniquement après exécution des prestations.

L'ancien Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE), Alassane Diallo, a admis devant les enquêteurs que la procédure de paiement avait été engagée sur instruction de la ministre et en violation des règles de la comptabilité publique.

Le préjudice financier est, à ce stade, provisoirement estimé à 193 millions FCFA, selon les conclusions de l'enquête.

L'instruction se poursuit devant la Haute Cour de Justice, seule juridiction compétente pour juger les anciens ministres pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Ce placement sous mandat de dépôt marque une nouvelle étape dans la volonté des autorités judiciaires de faire la lumière sur la gestion du fonds Force Covid.

TAHIROU SARR, DE LA RUE À LA PRISON
La chute d'un « Bana-Bana » devenu milliardaire

Dans les rues animées de Sandaga, Sandinieri et Ville, un jeune vendeur ambulant nommé Tahirou Sarr arpentait autrefois les trottoirs avec une ambition silencieuse mais tenace. Originaire du Fouta, il n'était alors qu'un commerçant parmi tant d'autres, vendant ses marchandises au gré des ruelles commerçantes de Dakar. Aujourd'hui, son nom résonne à la fois dans les sphères du pouvoir économique et politique... et dans les couloirs de la justice.



Les débuts d'un battant

Tahirou Sarr incarne l'histoire typique du self-made man. Jeune, déterminé, et doté d'un sens aigu des affaires, il gravit peu à peu les échelons de la réussite. D'abord simple ambulant, il se spécialise dans la vente de costumes et d'accessoires de luxe. Sa boutique "Loensee", installée à Sandaga près du ministère de l'Intérieur, devient un symbole de cette montée en gamme.

Son talent pour les affaires et sa capacité à saisir les opportunités le placent rapidement sur la route de personnalités influentes. En avril 2012, il a l'honneur d'habiller les membres du tout premier gouvernement d'Abdoulaye Mbaye. Ce moment marque un tournant. L'homme d'affaires entre alors dans un nouveau cercle : celui de l'élite.

Les soutiens qui ont changé le destin

Le destin de Tahirou Sarr bascule avec sa rencontre de figures majeures du paysage national. Parmi elles, Maître Doudou Ndoye, avocat et ancien ministre, qui joue un rôle décisif dans sa trajectoire. Grâce à lui, Sarr intègre des réseaux puissants, élargit ses connexions, et renforce sa légitimité.

D'autres soutiens viennent consolider cette ascension : un ancien banquier devenu Premier ministre, plusieurs ministres, et des directeurs généraux d'entreprises

publiques. Ce cercle de relations, basé sur des alliances stratégiques, lui ouvre de nombreuses portes dans les secteurs clés de l'économie, notamment l'immobilier et la distribution.

À la tête de MUNIF Group SA, Tahirou Sarr bâtit un empire diversifié, salué pour sa vision et sa gestion rigoureuse.

La gloire entachée par les controverses

Mais cette réussite ne tarde pas à attirer les projecteurs... et les suspicions.

Si l'homme fascine par son parcours, il intrigue aussi par ses connexions politiques et ses investissements opaques.

Très vite, les rumeurs et les accusations s'accumulent : des zones d'ombre planent sur certains de ses projets.

Sa célébrité explose lorsque le chanteur Ndongo Lô évoque son nom dans la chanson "Marchands ambulants", le présentant comme le symbole d'une réussite née de la rue. Mais dans l'ombre, les enquêteurs financiers s'activent.

La chute judiciaire

En mai 2025, tout bascule. Tahirou Sarr est inculpé pour association de malfaiteurs en bande organisée, escroquerie portant sur des deniers publics et blanchiment de capitaux, pour un montant estimé à 91 milliards de FCFA. Il est placé en détention.

Dans le cadre de l'enquête menée par la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), le juge d'instruction financier ordonne la saisie de plusieurs de ses biens. L'homme d'affaires, par l'intermédiaire de son avocat, fait appel de ces décisions. L'audience prévue initialement le 14 mai 2025 à la Chambre d'accusation financière a été renvoyée.

Elle devait se tenir ce mercredi 21 mai, mais a une nouvelle fois été reportée au 4 juin 2025, cette fois pour plaidoires.

Un nom qui divise

Aujourd'hui encore, le nom de Tahirou Sarr suscite débats et controverses. Pour certains, il demeure l'exemple d'un entrepreneur parti de rien, qui a su forger sa réussite avec intelligence et audace. Pour d'autres, il est le produit d'un système où les liens politiques priment sur l'éthique.

Une chose est sûre : qu'il s'agisse de son ascension spectaculaire ou de ses démêlés judiciaires, Tahirou Sarr incarne à lui seul les paradoxes du monde des affaires sénégalais, où ambition, opportunisme et influence s'entrelacent jusqu'à faire et défaire des empires.

Par Sadio FATY

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

COMMUNE DE GAMADJI SARE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du marché : Appel d'offres N°F_gamsare_003/2025

Dénomination du marché : Fourniture d'un camion frigorifique

Nombre d'offres reçues : 02 (SENEGAL JARDINS MODERNES Et DONE CONSTRUCTION)

Montant de l'offre retenue provisoirement : 30.300.000 CFA HT

Nom et adresse attributaire provisoire : DONE CONSTRUCTION, adresse Sicap, Amitié II Villa N°4224

Délai d'exécution : Soixante (60) jours

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84, du décret 2022-2295 du 28 décembre 2022, alinéa 3 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Autorité contractante en vertu de l'article 89 du code, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 90 dudit Code.

L'Autorité contractante doit procéder à la publication immédiatement après avoir approuvé la décision d'attribution.

Gamadji-Saré Le 14 Mai 2025

Le Maire
HAROUNA GALO DIALALO BA
Le Maire

COMMUNE GAMADJISARÉ

LE COLLÈGE DE L'ARTP pilier de la régulation indépendante et garante de l'équilibre du secteur

Dans un secteur aussi stratégique que celui des communications électroniques et des postes, le Collège de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) joue un rôle central : il en est la tour de contrôle, l'organe souverain qui veille à l'équilibre du marché, à la neutralité des décisions publiques, et à la protection des droits des usagers comme des opérateurs.



Fort d'une composition pluridisciplinaire au service de l'intérêt général, le Collège compte sept membres, nommés par décret pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

Ils sont sélectionnés pour leurs compétences dans des domaines clés : télécommunications, régulation numérique, droit, finances publiques, économie, innovation technologique et secteur postal. Cette diversité garantit une approche plurielle, experte et équilibrée de la régulation.

Présidé par l'un de ses membres, lui aussi désigné par décret, le Collège fonctionne comme une instance collégiale indépendante, à l'abri de toute influence.

Les membres du Collège bénéficient d'une indépendance statutaire, fonctionnelle et institutionnelle renforcée : leur mandat est irrévocable, sauf en cas de faute grave ou d'empêche-

ment, ce qui les protège de toute pression extérieure.

Ils sont également soumis à un régime de strictes incompatibilités : pas de fonctions électives, pas de participation (même indirecte) dans une entreprise opérant dans le secteur. Un code d'éthique interne, renforcé par l'obligation de confidentialité absolue sur les délibérations, encadre l'exercice de leurs missions.

Contrairement à une idée répandue, leur indépendance ne se limite pas aux opérateurs de télécommunications : elle s'étend à l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur, y compris les fournisseurs de technologies, prestataires, partenaires institutionnels ou entités économiques ayant un intérêt direct.

Étant une instance décisionnelle stratégique, le Collège définit la trajectoire de régulation. Il se réunit régulièrement pour dé-

libérer sur les dossiers techniques, économiques et juridiques instruits par la Direction générale.

Il exerce les attributions majeures suivantes :

- Attribution des licences et des fréquences, via les appels à concurrence,
- Approbation des catalogues d'interconnexion et des offres de référence,
- Sanction des manquements aux obligations réglementaires,
- Résolution des litiges : conciliation, arbitrage ou décision formelle,
- Rendu d'avis sur les projets de lois ou décrets soumis par l'État,
- Autosaisine sur toute question stratégique du secteur.

Le Collège a un rôle de gouvernance et de pilotage. En plus de ses fonctions de régulation, il assure une véritable gouvernance de l'Autorité :

- Il adopte les plans d'action, les rapports d'activités et les programmes budgétaires,
- Il approuve le budget, les comptes de fin d'exercice, l'organigramme, le manuel de procédures, les acquisitions stratégiques et contrôle les marchés publics au-delà de certains seuils,
- Il donne des orientations à la Direction générale sur tout dossier de fond,
- Il peut instituer des comités consultatifs pour renforcer la qualité des décisions.

Chaque année, il rend compte au Président de la République et au Parlement, garantissant ainsi la redevabilité démocratique de l'Autorité.

Par son architecture originale - mandat irrévocable mais limité, équilibre entre instruction et décision, discipline éthique élevée - le Collège constitue une garantie institutionnelle pour les

ZAC MBAO

Une femme fait miroiter un voyage en Malaisie à un mineur et le séquestre pendant deux (2) mois



Une femme de nationalité étrangère a été interpellée, mardi 20 mai, par les agents du Commissariat d'arrondissement d'escroquerie et de séquestration d'un mineur ». Son arrestation fait suite à une plainte déposée par l'oncle de la victime, venu dénoncer la situation au nom de sa famille.

Selon les éléments recueillis par les enquêteurs, la mise en cause aurait fait venir le jeune garçon, résidant en Gambie, en lui promettant une formation suivie d'un voyage en Malaisie. Une fois arrivé au Sénégal, le mineur aurait été séquestré pendant deux mois, la suspecte exigeant de ses parents le paiement de sommes d'argent supposément destinées à couvrir les frais administratifs de la pré-

tendue formation et du voyage.

Au total, les parents ont versé à la mise en cause une somme de 2 154 720 francs CFA, a appris PressAfrik. Lors de son audition, la victime a confirmé les faits, affirmant « avoir été retenue dans une chambre où il ne recevait qu'un seul repas par jour, jusqu'à ce qu'il parvienne à s'échapper et à contacter sa famille. »

Suite à ces révélations, les enquêteurs ont organisé une mission à la cité SAGEF (à Zac Mbaou), lieu de résidence de la mise en cause, où elle a été interpellée. Placée en garde à vue, elle a reconnu avoir fait venir le mineur au Sénégal et avoir perçu les fonds mentionnés.

Informé, le Procureur a validé la mesure de garde à vue. L'enquête est en cours.

investisseurs, les consommateurs, les opérateurs et l'État.

Son existence assure une régulation indépendante, moderne, transparente, prévisible, crédible au service :

- de l'innovation technologique,
- de la concurrence équitable entre acteurs,
- de l'universalité et la qualité de service,
- et de la protection des

consommateurs.

Dans un contexte où les technologies numériques évoluent à grande vitesse, le Collège de l'ARTP incarne une boussole : il oriente, régule, arbitre et protège.

Son rôle dépasse largement la technique : il structure un écosystème fondé sur la confiance, l'équité et l'État de droit.

BKD...

DIALOGUE POLITIQUE

Le Pacte Siggil Sa Rew répond à l'appel du Président Diomaye Faye



Dans un communiqué rendu public, le Pacte Siggil Sa Rew annonce sa participation au dialogue politique national convoqué par le chef de l'État,

Bassirou Diomaye Faye, à partir du 28 mai 2025. Le mouvement qualifie cette initiative comme une opportunité pour la refondation du contrat social et la

consolidation de la démocratie sénégalaise.

« Le Pacte Siggil Sa Rew accueille avec responsabilité et engagement l'invitation de Son

Excellence le Président Bassirou Diomaye Faye à participer au dialogue politique national à compter du 28 mai 2025. Nous considérons cette initiative comme une opportunité cruciale pour refonder notre contrat social et renforcer notre système démocratique », peut-on lire dans le communiqué.

Le mouvement réaffirme son attachement aux valeurs fondamentales qui, selon lui, doivent guider toute réforme : justice, équité, souveraineté et solidarité. « Il ne peut y avoir de transformation réelle sans un retour aux fondamentaux qui garantissent l'intégrité et la cohésion nationale », souligne le texte.

Le Pacte Siggil Sa Rew indique que sa participation sera « déterminée par des propositions constructives », axées notamment sur quatre priorités : La rationalisation des partis politiques, pour un paysage plus structuré ; L'optimisation du processus électoral, avec un ac-

cent sur la transparence et l'inclusivité ; Le réexamen du système de parrainage, dans une logique d'équité démocratique ; Et une réforme institutionnelle, visant un meilleur équilibre des pouvoirs et une gouvernance participative.

Le mouvement en appelle à l'esprit de responsabilité de tous les acteurs.

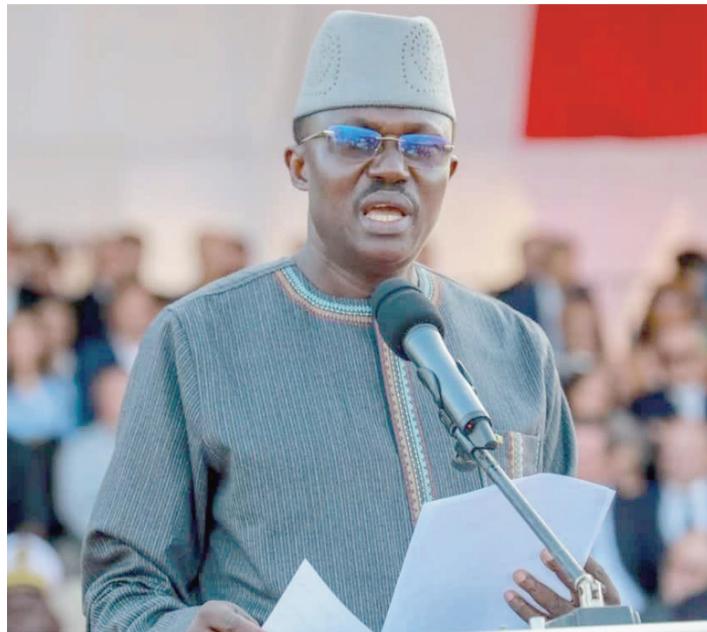
« Le Pacte Siggil Sa Rew appelle chaque acteur politique à faire preuve de responsabilité et de patriotisme dans cette concertation, afin de parvenir à un consensus fort sur les grands enjeux démocratiques. »

Le communiqué se conclut par un appel solennel : « Restaurons nos valeurs. Consolidons notre démocratie. Réinventons notre avenir. »

Le Bureau exécutif national du Pacte Siggil Sa Rew signe ce texte, affichant sa volonté de participer activement au processus de transformation nationale engagé.

TRAGÉDIE À ARAFAT

Mamadou Samba Diallo, infirmier-chef de poste, tué lors d'une attaque armée



Une vive émotion règne dans le village d'Arafat, situé dans la commune de Missira Wadène, département de Kounghoul, après l'assassinat brutal de Mamadou Samba Diallo, infirmier-chef de poste. Ce dernier a été tué dans la nuit du mardi au mercredi, aux environs de 4 heures du matin, lors d'une attaque armée menée par des individus non encore identifiés.

Selon les premières informations recueillies sur place, l'attaque s'est déroulée dans l'enceinte même du poste de santé. Les assaillants auraient tenté de voler les moutons de la victime. Face à sa probable résistance, ils lui auraient ôté la vie. La population locale est sous le choc, consternée par cet acte de

violence survenu dans un lieu dédié à la santé et à la quiétude.

Une enquête a été ouverte par les autorités compétentes afin d'élucider les circonstances exactes de cette agression meurtrière et de retrouver les auteurs. Cet événement tragique ravive les inquiétudes concernant la sécurité du personnel de santé, notamment dans les zones rurales et reculées. En réaction, le syndicat And Gueusseum section Kaffrine a décidé de suspendre toutes les activités dans les structures sanitaires de la région, à l'exception des urgences et du service minimum. Selon Narcisse Gomis, secrétaire général régional du syndicat :

« Le bureau exécutif régional de And Gueusseum déclare de

cesser toutes les activités à partir de 09h, avec respect des urgences et du service minimum. Nous condamnons cet acte de barbarie jusqu'à la dernière énergie et prions pour que ces malfaiteurs soient traqués et punis. »

Il ajoute :

« Nous réclamons plus de sécurité dans nos lieux de travail tout en priant pour le repos de notre collègue. »

L'Union régionale des infirmiers de Kaffrine a, de son côté, tenu un point de presse pour exprimer son indignation. Abdoul Aziz Sylla, ICP de Dimiskha, a déclaré :

« Nous appelons toutes les autorités à prendre des dispositions par rapport à la sécurité du personnel de santé, parce qu'il gère des milliers de personnes dans une zone de responsabilité. La personne à qui on a confié la santé de plus de 10 000 habitants mérite d'être sécurisée. »

En signe de protestation, l'Union nationale a décrété trois jours de grève. Baye Thiam, infirmier-chef de poste à Ndiabo Bambaly et secrétaire général d'And Gueusseum du département de Kaffrine, a précisé : « Nous avons décrété 72 heures de grève pour réclamer justice et sécurité. Nous allons boycotter la première journée de distribution des moustiquaires et organiser un sit-in ce vendredi, un vendredi noir avec port de brassards noirs. » Les professionnels de santé interpellent les autorités sur la nécessité urgente de renforcer la sécurité dans les postes de santé.

« Nous demandons le déploiement, ne serait-ce que, d'agents

KOLDA

Une jeune se donne la mort à Khosanké



Un fait de société s'est produit dans le village de Khossanké situé dans la commune de Medina Chérif dans le département de Kolda. Une nommée D. Baldés'est donné la mort par pendaison dans la nuit du dimanche au lundi. D Baldé était une élève joviale et tous ses camarades de classe l'ont témoigné. Elle faisait la classe de 6èmeB au CEM du dit village. Le drame a plongé tout le village dans l'émoi et la consternation. Alertés, la gendarmerie et les sapeurs se sont

rendus sur les lieux pour le constat d'usage. Le corps sans vie de la jeune fille a été acheminé à l'hôpital régional de Kolda pour les besoins de l'enquête. Informé, l'IEF de Kolda s'est rendu au village de Khosanké pour présenter les condoléances à la famille et à la communauté éducative. D Baldé a finalement été inhumée ce mardi 20 mai aux environs de 14h dans son village natal.

Dibor Diouf (correspondant)

de sécurité de proximité au niveau des postes de santé afin d'assurer la sécurité des agents », ont-ils souligné.

Mamadou Samba Diallo a été inhumé le mercredi en fin d'après-midi au cimetière de Diaguène Ndiobène, devant une

foule nombreuse composée de parents, collègues et amis. Tous ont salué la mémoire d'« un homme honnête, travailleur, humain et toujours au service des autres ».

M Diallo

ELABORATION EXAMINATION ET VALIDATION DES PLANS DE MOBILITÉS RURAL DANS LA RÉGION DE ZIGUINCHOR

Le PDEC et les représentants des populations traces les axes prioritaires



Le PDEC (Projet de Développement Economique de la Casamance), dans sa composante 2, a initié ce Mercredi 21 Mai 2025, un atelier d'échanges avec les préfets, les maires, les services concernés à Ziguinchor. Présidé par le Gouverneur adjoint Alsény Bangoura, en charge du Développement, il a porté sur l'élaboration des plans de mobilités rural dans la région de Ziguinchor, pour examiner et valider des propositions d'axes prioritaires. Youssouph Badji coordonnateur du PDEC (Projet de Développement Economique de la Casamance) d'expliquer qu'il s'agit d'examiner et Valider des propositions d'axes que les populations et leurs représentants jugent prioritaires dans la mobilisation de populations pour l'accès aux services sociaux de base et

aux marchés. "Parce que dans le cadre de ce projet pour rappel, les communes qui sont enrôlées sont celles qui ont été jugées les plus fragiles donc en Casamance. Donc c'est aussi la plupart du temps les communes qui comptent en leur sein des villages et des populations qui sont de retour donc très impactées par le conflit. Et dans le cadre du projet il y'a des pistes qui sont prévues, l'idée c'est de voir quels sont les axes que les communautés et tous ceux qui travaillent dans la région et qui vont souvent sur le terrain jugent prioritaire pour faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base. Donc c'est un output disons d'un plan de mobilité rurale qui est en élaboration", a-t-il expliqué.

A l'en croire c'est parce qu'ils se sont rendus compte que d'une façon générale qu'il y'a énormément de demandes qui proviennent des communautés et des élus pour la réalisation de programmes désenclavement. Et que l'idée ici c'est d'apporter un appui institutionnel à la région, qui va lui permettre d'avoir un document de référence qui soit adossé au document national de planification. "Et qui permet de dire à chaque qu'on aura de l'argent voilà les pistes qu'on va réaliser. Donc ça permet de construire un consensus autour du Gouverneur, autour de l'autorité administrative en tout cas autour de l'institutionnel, pour permettre au gouvernement de cibler réguliè-

ment sur cinq (05) ans sur dix (10) ans, les axes prioritaires à réaliser", a-t-il ajouté.

Dans le cadre du programme, le projet a les appuis institutionnels qui sont destinés aux collectivités territoriales, selon lui, qui sont au nombre de vingt (20) pour cette région de Ziguinchor. Et que parmi ces vingt (20), le projet met à leur disposition une subvention de 92 millions environ. Mais qu'à chaque collectivité territoriale est libre à travers un processus de planification annuel identifier les infrastructures en tout cas les sous-projets qu'elle juge prioritaires. "Donc nous à notre niveau, on fait que je ste mettre l'argent à leur disposition pour leur permettre de réaliser soit des salles de classes, soit des projets en addiction en eau potable, soit des projets d'équipements de réalisation d'infrastructures sanitaire. C'est des choses sur lesquels le projet ne choisit pas mais simplement met l'argent à la disposition une fois que le choix est fait. Ce qui est le principe sur lequel on s'attaque c'est de veiller à ce que le processus soit participatif, inclusif, pour nous assurer que les populations sont associées aux choix des sous-projets qui sont réalisés au niveau des collectivités. Donc il y'a beaucoup de salles de classes disons dans ce qu'on a observé, les demandes qui sont satisfaites".

A ce jour, il informe que l'éducation et la santé arrivent en premier lieu donc la

région de Ziguinchor. Et puis il y'a l'assainissement, l'addiction d'eau, en tout cas les besoins qu'on voit régulièrement dans les demandes qui arrivés des collectivités territoriales. Mais de préciser qu'aujourd'hui avec tout ce qui se fait en matière de l'accompagnement de l'état pour les populations et les villages de retour, il y'a un besoin immense en termes d'infrastructures sociales mais aussi en termes d'infrastructures de désenclavement. "Donc on peut penser aujourd'hui dans l'exercice qu'on va mener, à la fin de la journée beaucoup de villages qui ont été touchés par la crise et qui sont encore enclavés pourront être choisis par les communautés." "Parce qu'on le voit dans les crédits qui sont affectés au sein des collectivités territoriales. On voit qu'il y'a beaucoup de réalisations dans certaines collectivités territoriales comme Niaguis ou Nyassia, où il y'a beaucoup d'infrastructures qui sont réalisées au bénéfice des villages de retour. On le voit dans la carte et pratiquement dans toutes les collectivités territoriales qui sont enrôlées dans le département de Bignona et d'Oussouye. C'est récurrent on voit beaucoup de réalisations dans ce sens qui montrent que les maires, les populations sont assez préoccupés par ces villages de retour, leurs parents qui sont dans cette situation".

Ibrahima GOUDIABY

ACTUALITÉ

BRUXELLES APPELLE

Samba Diouf disparaît : où est passé notre député de la diaspora ENOC

Le week end dernier, Bruxelles a été le théâtre d'un événement majeur : la Foire Internationale des Entrepreneurs Africains de la Diaspora (FIEAD), placée sous le thème « Au delà des frontières, des possibilités infinies : embrasser la diversité dans l'esprit d'entreprise* ».

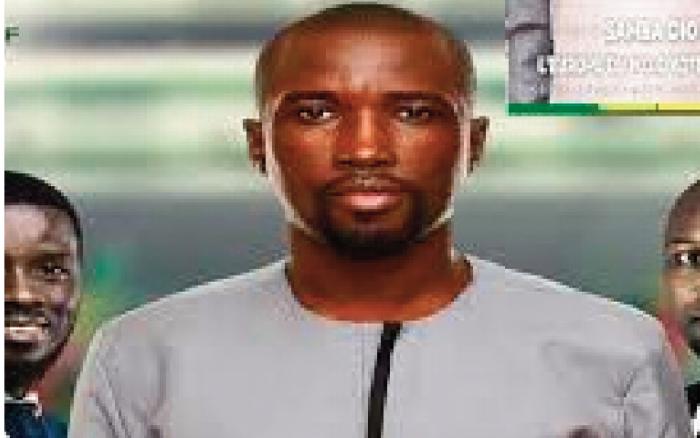
Un moment stratégique, porteur d'espoirs, de projets, de synergies africaines et de solutions concrètes au sous développement. Un temps fort de fierté, d'intelligence économique, et de mobilisation des énergies sénégalaises et africaines à travers le monde.

Durant deux jours, des femmes et des hommes venus de toute l'Europe ont partagé leur vision, présenté leurs projets, tissé des réseaux, proposé des solutions innovantes et engagé des réflexions profondes sur l'avenir économique du continent.

L'événement a été brillamment organisé et chapeauté par une brave sénégalaise, Madame Adjartou Ana Mbengue, dont l'engagement, la vision et la détermination ont permis de rassembler les talents de la diaspora autour d'un objectif commun : bâtir l'Afrique de demain.

La FIEAD n'a pas été une simple foire. Ce fut un carrefour d'ambitions, un rendez vous sénégalais et panafricain où la diaspora a prouvé, une fois de plus, qu'elle n'est pas seulement un réservoir de devises, mais surtout un vivier d'idées, de compétences et d'initiatives structurantes.

Pourtant, une absence a crevé l'écran : celle de Samba Diouf, député censé représenter les Sénégalais de la diaspora ENOC et qui réside pourtant à Bruxelles, la capitale de l'Europe où se tenait cet événement. Nous disons la vérité sans détour ni complaisance : le député de la diaspora ENOC, élu sous la bannière du parti Pastef, est devenu le symbole d'une représentation fantôme, absente des enjeux, sourde aux attentes, invisible dans les luttes de terrain.



À ses côtés, les deux autres députés de la diaspora ENOC, Abdoul Kadyr Sonko et Fatou Diop Cissé, ont également brillé par leur absence.

Il faut rappeler l'importance cruciale de la représentation économique de la diaspora sénégalaise, notamment en Europe, pour défendre les intérêts, soutenir les entrepreneurs, les étudiants, les sans papiers et porter leurs doléances auprès des institutions sénégalaises.

Samba Diouf, en habitant Bruxelles, devrait être en première ligne pour accompagner, écouter et agir avec sa communauté. Pourtant, il choisit l'inaction, fuyant les lieux où la diaspora s'affirme, agit et innove.

Depuis leur élection, quelles lois concrètes ont-ils portées pour les Sénégalais de la diaspora ENOC ? Quelles batailles ont-ils menées pour les étudiants, les entrepreneurs, les sans papiers ? Silence radio. Ils passent l'essentiel de leur temps au Sénégal, loin des réalités quotidiennes de celles et ceux qu'ils étaient censés représenter. À ce rythme, qui portera les doléances des Sénégalais de la diaspora ENOC, notamment ceux de Belgique ? Qui relayera leurs combats, leurs urgences, leurs ambitions ? Personne.

C'est là tout le drame : nous avons des députés absents de nos

territoires, déconnectés de nos vécus, et indifférents à nos luttes.

Leurs fonctions ne riment plus avec mission. Leurs mandats actuels sont des rendez vous manqués.

Ces députés ne représentent qu'eux-mêmes, et les intérêts du parti qui a fait de la diaspora un outil électoral, non un partenaire de gouvernance.

Pendant ce temps, les trois figures majeures de la République des valeurs en Belgique notamment Pape Cissé, Alassane Sakho et Josué Barboza étaient bel et bien présentes.

Ils ont activement participé à l'événement, pris note des doléances, préoccupations et propositions des participants, et se sont engagés à les transmettre au député Thierno Alassane Sall, président de la République des valeurs.

Un acte concret, à la hauteur des attentes d'une diaspora qui veut être entendue,

accompagnée et intégrée dans les décisions stratégiques. Il est temps de bâtir un autre leadership : de proximité, d'exigence et de résultats. La diaspora sénégalaise mérite enfin des représentants qui la respectent, la défendent et agissent.

République des valeurs
Section Diaspora ENOC
Cellule de Belgique

TABASKI 2025

L'État suspend temporairement la vente d'oignons par les agrobusiness pour soutenir les petits producteurs

A quelques semaines de la fête de la Tabaski, le directeur général des marchés a annoncé, par le biais d'une lettre circulaire, une mesure visant à soutenir les petits producteurs d'oignons et de pommes de terre.



Du 22 mai au 15 juin 2025, les grandes exploitations agricoles et sociétés d'agrobusiness sont invitées à suspendre temporairement leurs ventes. Cette décision intervient dans un contexte de saturation du marché, ayant entraîné une forte chute des prix à la production et d'importantes pertes post-récoltes.

« Cette situation traduit l'importance des stocks disponibles et en souffrance au niveau des petits producteurs », souligne la note circulaire adressée aux opérateurs du secteur.

La mesure vise à offrir une fenêtre de commercialisation exclusive aux petits producteurs, souvent dépourvus de moyens de conservation ou de circuits de distribution efficaces. L'objectif est clair : leur permettre

MEDINA YORO FOULAH

Alerte sur la recrudescence des grossesses précoces

Une grossesse concernant une fillette de 12 ans est actuellement suivie par le Centre de santé et d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) de Médina Yoro Foulah, dans le sud du Sénégal. Ce cas dramatique met en lumière une réalité inquiétante : une recrudescence des grossesses précoces dans la région, avec une demi-douzaine de cas signalés depuis décembre.



L'alerte a été donnée lors d'un atelier organisé à Vélingara par l'ONG Grandmother Project – Changement par la culture, en partenariat avec les organisations locales œuvrant pour la protection des droits des filles et des femmes. La présidente départementale des "Badiéno Gox", Fatoumata Diallo, également 2e adjointe au maire de MYF, a exprimé son inquiétude face à ce phénomène :

« Les mariages et les grossesses précoces sont les deux préoccupations majeures des organisations de défense des droits des femmes dans le département. »

DES CAUSES MULTIPLES, DES CONSÉQUENCES ALARMANTES

Selon plusieurs intervenants de l'atelier, la multiplication des événements festifs – bals, concerts et journées culturelles – contribuerait à faciliter les rencontres entre jeunes, dans un contexte d'encadrement parental jugé insuffisant. « Du mercredi au samedi, il y a toujours un bal ou un concert. Il faut durcir les conditions de délivrance de ces autorisations », a suggéré Fatoumata Diallo.

Moutarou Barry, assistant-infirmier au centre de santé de MYF, confirme la tendance : « Depuis six ans, je constate régulièrement des cas de grossesses non désirées, souvent chez des mineures. L'abandon scolaire est un facteur clé. »

Il déplore la démission de certains parents qui, une fois leurs filles sorties de l'école, ne leur imposent plus de limites claires.

Abdoulaye Seydi, agent de l'ONG Ofad Nafoore, pointe du doigt le manque de communi-

cation parents-enfants, notamment autour des sujets liés à la sexualité : « Si les filles étaient sensibilisées dès l'apparition de leurs premières règles, on éviterait bien des drames. Malheureusement, la sexualité reste un sujet tabou dans nos villages. »

DES ABANDONS SCOLAIRES FRÉQUENTS

Au Centre de formation professionnelle (CFP) de MYF, le formateur Babacar Ngom souligne que chaque année, des abandons scolaires sont enregistrés à cause de grossesses, qu'elles soient liées à des mariages précoces ou survenues hors de tout cadre légal. « Ces cas sont trop fréquents malgré la présence de nombreuses ONG et structures étatiques dans le département », déplore-t-il.

APPEL À UN CHANGEMENT SOCIAL DURABLE

Face à cette situation alarmante, l'ONG Grandmother Project (GMP) a convié à Vélingara des acteurs communautaires, des ONG et des représentants des services déconcentrés de l'État à un atelier de partage de son approche "Changement par la culture". L'objectif : intégrer les valeurs et mécanismes culturels dans les projets de développement communautaire pour produire un changement social profond, durable et respectueux des dynamiques locales.

Ce cri d'alarme lancé depuis Médina Yoro Foulah interpelle les décideurs nationaux et les partenaires du développement sur l'urgence d'agir collectivement pour protéger les filles contre les grossesses précoces, l'abandon scolaire et les mariages d'enfants.

d'écouler leurs produits dans de meilleures conditions économiques, en particulier à l'approche d'une période de forte consommation.

Le directeur général des marchés en appelle à l'engagement solidaire des acteurs de la filière,

insistant sur l'importance d'un soutien concerté à la production locale :

« J'attache du prix au respect de cette mesure et vous remercie de votre compréhension et engagement à cette démarche de solidarité économique. »

CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL SÉNÉGALAIS

Le Comité « Allez Rio » du TFC dénonce les dérives arbitrales

Face à une série de décisions arbitrales controversées qui secouent actuellement le championnat national de football professionnel, le comité de supporters « Allez Rio » est monté au créneau ce mardi lors d'un point de presse.

Devant les journalistes, de supporters et d'acteurs du football local, les représentants du comité ont tenu à exprimer leur profonde indignation face à ce qu'ils qualifient de « dérives répétées et partiales » dans l'arbitrage des matchs.

« Nous disons aujourd'hui haut et fort : trop, c'est trop ! », a martelé le porte-parole du groupe, dénonçant un arbitrage jugé injuste, aux conséquences lourdes pour les équipes, les joueurs et les supporters.

Selon le comité, ces fautes d'arbitrage, en plus d'avoir un impact direct sur les résultats sportifs, engendrent des frustrations légitimes et parfois des scènes de violence regrettables dans les stades. Pire encore, ces incidents sont souvent suivis de sanctions financières infligées aux clubs victimes, renforçant un sentiment d'injustice et de double peine.

Dans un ton ferme mais constructif, le comité « Allez Rio » a lancé un appel solennel à la Ligue Sénégalaise de Football Pro-

fessionnel ainsi qu'à la Commission Centrale des Arbitres, les exhortant à faire preuve de rigueur, d'équité et de transparence dans la désignation et l'évaluation des arbitres.

« Les arbitres sont les garants du jeu et du respect des règles. Ils ne doivent en aucun cas devenir les déclencheurs de tensions, de frustrations ou de violences dans nos stades », ont-ils rappelé.

Les supporters soulignent que ce ne sont pas les fans qui sont la source des troubles dans les enceintes sportives, mais bien l'accumulation d'erreurs arbitrales non assumées, qui minent la confiance dans le système et ternissent l'image du football local.



MAHAMADI SISSOKO

LIGA

Hansi Flick prolonge avec le FC Barcelone



Bonne nouvelle pour le FC Barcelone. Auteur d'une excellente saison à la tête de l'équipe première, le coach allemand Hans-Dieter Flick a parfaitement remplacé son

prédécesseur Xavi en remportant la Liga, la Supercoupe d'Espagne et la Coupe du Roi.

Alors que son contrat courrait jusqu'en juin 2026, le FC

Barcelone a voulu le récompenser en prolongeant son bail d'une année supplémentaire, soit jusqu'en juin 2027.

PMF

LIGUE EUROPA

Tottenham vient à bout de Manchester United et remporte le sacre !



Dans une rencontre peu emballante techniquement mais d'une intensité physique digne d'une finale européenne, Tottenham s'est défait de Manchester United, et remporte la troisième C3 de son histoire.

Un adage du sport dit parfois que « seul le résultat compte. » Et à voir l'explosion de joie de Brennan Johnson et de ses coéquipiers au coup de sifflet final, on a tendance à penser qu'à Tottenham, en effet, seul le résultat comptera ce soir. Privés de James Maddison et Dejan Kulusevki entre autres, les Spurs abordaient cette finale peu en confiance, s'appuyant sur un trident offensif composé de Richarlison, Dominic Solanke et Brennan Johnson donc. En face se présentait face à eux une autre bête blessée, plus mentalement que physiquement : Manchester United. Les hommes de Ruben Amorim ont terminé la saison en roue libre en Premier League, mais ont su se débarrasser de trois prétendants au titre que sont la Real Sociedad, Lyon et Bilbao.

Et dans l'antre de San Mames, la pression qui se dégageait en début de rencontre était palpable. Des les premières touches de balle, on a senti deux formations craintives, qui ont multiplié les imprécisions techniques pendant toute la rencontre, à l'image d'un Bruno Fernandes qui n'a été que l'ombre de lui-même aujourd'hui. Imprécis, le Portugais est suppléé par Casemiro en début de rencontre, venu couper deux contre-attaques dangereuses des Spurs. Souvent présents sur coup de pieds arrêtés, les Londoniens ont été les plus dangereux en première période, mais n'ont pas réellement mis en danger Onana. Jusqu'à ce centre de Pape Matar Sarr coupé par Solanke, qui au bout d'un cafouillage et d'un ballon qui ricoche sur Luke Shaw, parvient à tromper la vigilance du gardien camerounais (1-0, 42e).

Derrière ce but, les Mancuniens vont tenter de jouer plus haut, mais Micky van de Ven veille au grain dans son duel face à un Rasmus Hojlund pas en réussite. Le Néerlandais s'improvise même pompier de service pour sauver le ballon sur sa ligne après un cafouillage de Guglielmo Vicario sur une de ses sorties aériennes. L'entrée d'Alejandro Garnacho va animer la fin de cette finale, l'Argentin se montrant bien plus provocant balle au pied qu'un Mason Mount transparent pendant plus d'une heure. C'est même sur une de ses frappes que United s'offre sa plus belle occasion de la seconde mi-temps, mais Vicario s'étend rapidement au sol sur la tentative sèche de Garnacho.

La fin de match était plus de l'ordre de l'attaque-défense pour Manchester United. Avec l'entrée de Danso à la place de Brennan Johnson, les Spurs ont accepté de subir, et ce sont des vagues rouges qui ont déferlé sur un but soutenu par toute une tribune aux couleurs des Spurs juste derrière lui. Une tête de Bruno Fernandes qui fuit le cadre, une tentative d'Amad Diallo, une autre tête de Luke Shaw à bout portant, mais finalement pas de héros comme contre Lyon : jamais les Red Devils n'ont trouvé la faille. Tottenham remporte un trophée, ce qui ne lui était plus arrivé depuis 17 ans, et la victoire en Carabao Cup en 2008, mais surtout empoche son quatrième titre européen après la Coupe des Coupes en 1963, et la Coupe de l'UEFA, ancêtre de la Ligue Europa, en 1972 et 1984.